



Politique d'annulation, d'échange et de remboursement

1. Sujet aux dispositions ci-après stipulées pour les événements annulés et/ou reportés, il n'y a aucun échange ni remboursement possible une fois qu'un billet a été acheté. Lorsqu'un événement est annulé ou reporté, la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare peut, à son entière et exclusive discrétion, soit vous offrir un échange ou un remboursement.

2. Si un événement est annulé ou reporté, la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare vous informera par le biais du site web, des réseaux sociaux ou du publipostage des directives et procédures d'échange ou de remboursement. Vous avez l'entière responsabilité de vérifier si un événement pour lequel vous avez acheté des billets est annulé ou reporté.
 - 2.1. Notez qu'il est de votre responsabilité de demander un remboursement avant l'échéance raisonnablement établie par la Municipalité. Échéance qui sera également communiquée sur les divers médias préalablement mentionnés. Pour des questions ou renseignements, communiquez avec la coordonnatrice aux communications et à la culture par courriel à culture@ste-marcelline.com ou par téléphone au 450 883-2241 poste 7563.